



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

SAISON CYCLO CROSS 2026-2027

PRECONISATIONS

Le 10/09/2026

Veuillez trouver ci-dessous les informations nécessaires et utiles pour la prochaine saison cyclo-cross 2026/2027.

A. HORAIRES

Dans tous les cas l'organisateur pourra adapter les horaires dans son détail d'organisation.

9H30 Ecole de Cyclisme

12H00. U15. Minimes (Garçons et filles) sur 20' (**2013-2014**)

12H30. U17. Cadets (Garçons et filles) sur 30' (**2012-2011**)

13h15. Masters (+ de 40 ans hommes) sur 40' (1987 et avant)

14h00. U19 (H – F) et Dames sur 40' (**2009-2010** pour les U19)

15h00. Espoirs / Séniors (H - 19 – 39 ans) sur 50'

Les Masters de + de 40 ans pourront concourir avec les Séniors s'ils le désirent (Information à donner au départ au collège des arbitres).

B. ENGAGEMENTS

Ceux-ci doivent s'effectuer obligatoirement sur <http://maj.ffc.fr> par les clubs. Le Comité Régional mettra en place le dispositif d'engagement par catégories séparées ainsi que les paramétrages d'âges si nécessaire afin de faciliter les engagements et le travail des arbitres.



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

C. ORGANISATION

Les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés sur les épreuves de VTT Cross-country sont acceptés sur les épreuves du calendrier régional CX sauf pour les Championnats Départementaux et Championnat Régional. Les coureurs utilisant ces vélos de type VTT seront placés en fin de grille de départ.

Pour les épreuves régionales (sauf championnat) l'ordre de départ sera établi par tirage au sort pour les catégories de U7 à U17, conformément à l'art.5.1.44 du règlement FFC.

Pour les autres catégories, le classement Race servira pour l'établissement des lignes de départ (hors VTT).

L'ordre de départ de la première épreuve de la saison de Cyclo-cross est établi par tirage au sort pour toutes les catégories.

Les coureurs qui s'engageront au départ, partiront après le positionnement des coureurs engagés par internet.

LE CLASSEMENT RACE EST VALABLE POUR LE WEEKEND COMPLET et sera diffusé également sur le site du comité toutes les semaines.

Les arbitres diffuseront dans les meilleurs délais au Comité Régional les classements validés. (ffcregionsud.ant@gmail.com).

Le Comité Régional diffusera dès leurs réception ces classements pour différents suivis et différentes actions.

Afin de poursuivre le PLAN REGIONAL de féminisation, nous invitons les organisateurs à récompenser le podium féminin. Cependant, chaque organisateur, reste libre de récompenser les catégories ou classements qu'il souhaite.

La commission Régionale pourra proposer d'éventuels aménagements en cours de saison.


Stéphane GARCIA
Président du Comité
REGION SUD FFC